PROCÉDURE D'ADMISSION
en accueil régulier ou occasionnel

Enfant à naître
à partir du 4e mois de grossesse révolu

Enfant déjà né

La famille contacte directement le Relais d'Accueil Petite Enfance au 03 86 62 13 53 (RAPE) pour un rendez-vous

Entretien Physique avec la famille PRÉ-INSCRITPION

La famille transmet son **numéro d'allocataire CAF ou avis d'imposition**. Si MSA : numéro allocataire et justificatif des ressources N-2.

Elle doit founir des justificatifs :
copies conservées : justificatif de domicile datant de moins de deux mois

Au cours de l'entretien :
- présentation du RAPE (Relais d'Accueil Petite Enfance)
- information sur les différents choix de mode de garde (individuel, collectif, à domicile), le coût de l'accueil, la contractualisation éventuelle...
- présentation de la procédure pour l'inscription du multi-accueil et du règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des plances.

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES
tous les mois (exceptés en août)

Réponse aux familles

Attribution d'une place
La directrice de la structure prend contact avec la famille pour inscription définitive

Inscription définitive

Impossibilité de répondre à la demande : un courriel est envoyé à la famille

La famille peut demander un passage à la commission suivante

Solution autre possibilité de recontacter le RAPE